

Gouvernance et qualité des données sous Solvabilité II

Grégoire VUARLOT

**Directeur adjoint, Contrôles spécialisés et transversaux en assurance
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

Sommaire

- 1. La qualité des données est un élément essentiel de la bonne marche de l'entreprise**
- 2. Solvabilité II impose des exigences accrues en matière de gouvernance de la qualité des données**
- 3. Premiers éléments d'appréciation de l'ACPR**
- 4. Une vigilance nécessaire face aux nouveaux enjeux des systèmes d'information**

Un élément essentiel de la bonne marche de l'entreprise (1/2)

□ Un avantage concurrentiel

- Des données de qualité autorisent une prise décision stratégique rapide et solide ; à l'inverse, coût élevé de la non-qualité des données
- Enjeux de risque opérationnel concernant les systèmes d'information, non limités à la qualité des données

□ Fiabilité

- Produire des données de qualité garantissant un reflet fidèle des engagements des assureurs
- Formaliser les critères de qualité des données :
 - Pour les différents usages : modèle interne (art. 121-3), provisions techniques (art. 82), paramètres spécifiques (art. 104-7)...
 - Exhaustivité, pertinence, exactitude (art. 82 et 121.3 dir. et 19 règl. délégué)
 - Traçabilité interne (art 77 et art. 125) et externe – ACPR (art. 35 et 36) ou public (art. 51 à 56), cohérence et mise à jour (art. 258-1-h RD)
 - ... au travers notamment d'une "procédure documentée" de qualité des données (art. 19 RD)

Un élément essentiel de la bonne marche de l'entreprise (2/2)

□ Lisibilité, simplicité et robustesse de l'infrastructure

- Renforcer l'urbanisation du SI (référentiels de données, processus de cycle de vie des données, production industrialisée des *reportings*, rationalisation du SI...) et en définir l'organisation (rôles, responsabilités)
- Disposer d'une information homogène partagée par tous les acteurs de l'entreprise

□ Pérennité du niveau de qualité

- Mettre en place un processus d'amélioration continue de la qualité des données

□ Conformité et contrôle

- Aspects conformité à fort impact (lutte contre le blanchiment, protection des assurés...)
- Concevoir les contrôles de la qualité des données comme une partie intégrante du dispositif de contrôle interne
- Automatiser les échanges de données et leur contrôle pour se concentrer davantage sur les contrôles fonctionnels clés (manuels ou à automatiser)

Des exigences accrues en matière de gouvernance de la qualité des données

- ❑ **Responsabilisation : la gouvernance des données s'inscrit dans une gouvernance d'entreprise globale**

- ❑ **Transversalité : la gouvernance des données s'appuie sur de nombreuses directions**
 - La DSI est contributrice à la mise à disposition d'outils et de services
 - Les Directions métier sont les acteurs majeurs
 - Parallèle explicite avec la fonction actuarielle (art. 48)

- ❑ **Agilité : la gouvernance des données doit permettre une prise de décision rapide**
 - La gouvernance définit le processus de surveillance et d'arbitrage concernant la qualité des données

Premiers éléments d'appréciation de l'ACPR (1/3)

Gouvernance

- **Intégration trop faible à la gouvernance d'ensemble et sensibilisation insuffisante de l'AMSB** ; gouvernance reste limitée au niveau des acteurs du projet « Qualité des données » sans impliquer la direction de l'entreprise
- Définition rare des acteurs cibles de la gouvernance et interactions informatique / métiers insuffisantes
- Suivi de l'appétit au risque en chantier : définition et recensement des indicateurs de pilotage rarement effectués, Indicateurs ne correspondant pas aux besoins/manquant de hauteur de vues, indicateurs opérationnels et décisionnels confondus

Conduite des travaux

- Prise de conscience tardive de l'importance du sujet (sous-dimensionnement) ayant conduit à reconsidérer l'approche globale du projet Solvabilité 2
- **Préoccupation qui doit impérativement se poursuivre au-delà du 1^{er} janvier 2016**

Premiers éléments d'appréciation de l'ACPR (2/3)

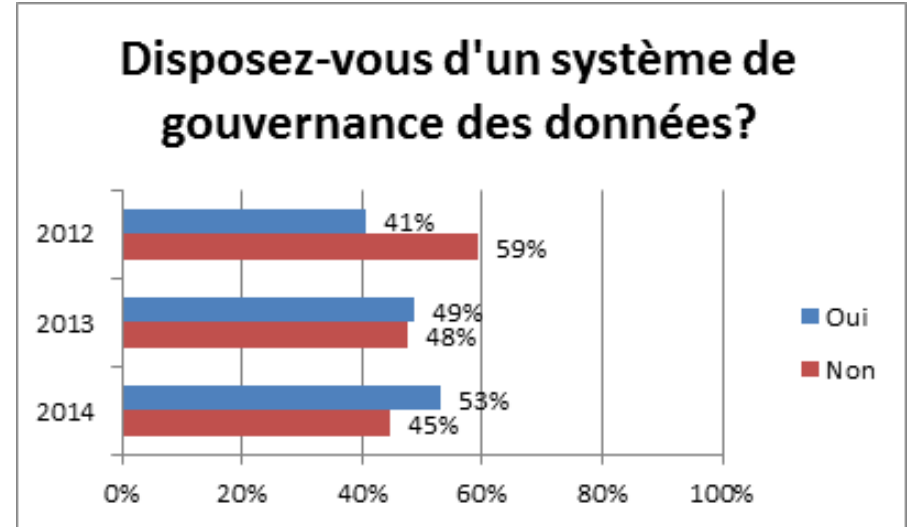
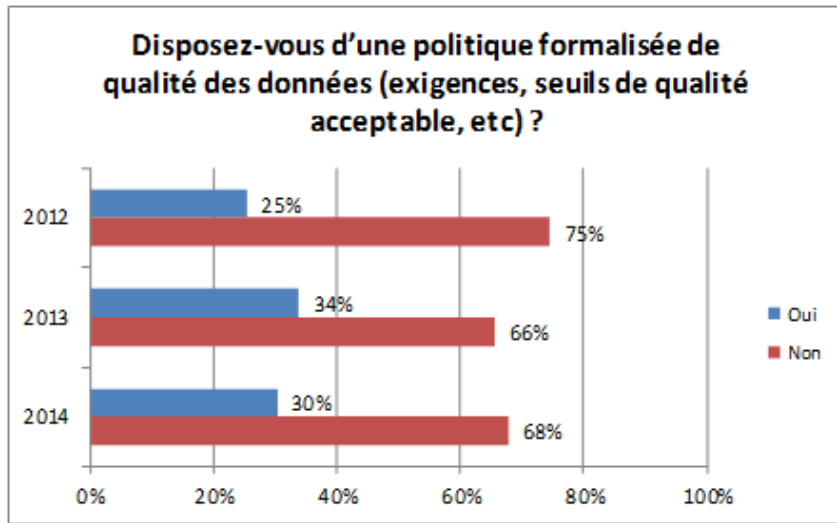
Architecture

- **Manque de rationalisation du SI** notamment en raison des évolutions historiques (fusion, évolution, changement de systèmes...)
- Faible industrialisation du SI ne permettant pas une collecte des données fiable et rapide
- Non prise en compte des données de *reporting* dans le chantier « qualité des données »

Contrôle

- **Faible intégration des démarches** de contrôle interne et de qualité des données
- Dispositifs de contrôle parcellaires des données depuis leur collecte jusqu'à leur utilisation finale
- Contrôle des données à un instant t uniquement

Premiers éléments d'appréciation de l'ACPR (3/3)



Conclusion

- des avancées importantes
- Partant d'une situation identifiée tardivement et dont le traitement est long et coûteux
- Dont le règlement doit s'intégrer globalement à la stratégie de l'entreprise et ne pas s'arrêter à la date d'entrée en vigueur du nouveau régime

4. Quelques pistes de réflexion suscitées par les nouvelles technologies (1/4)

□ Le *Big Data*

- Les « 3 V » : volume, variété des données, vitesse de collecte et de traitement : multiplicité de sources, structurées ou non, internes ou externes (réseaux sociaux, *Open data* ...)
- Des données nouvelles collectées sur les assurés : géolocalisation et télématique embarquée, informations publiques sur les sociétés assurées, style de vie des assurés et données médicales, données subjectives
- Facteur structurant : amélioration de la **connaissance des clients**, meilleure prédiction des **risques globaux**, impact sur les systèmes d'information ...

4. Quelques pistes de réflexion suscitées par les nouvelles technologies (2/4)

□ Le *Big Data*

- Mais de nombreux **risques potentiels** :
 - ✓ éthiques
 - ✓ inégalités de traitement des clients et forte discrimination
 - ✓ remise en question de la mutualisation
 - ✓ gouvernance et qualité des données (normes, piste d'audit...)
 - ✓ confidentialité (notamment avec les solutions de type *Cloud*)
 - ✓ Risque juridique et conformité
- Les **points de vigilance** pour l'organisme et le superviseur :
 - ✓ Confidentialité : respect des règles de protection de la clientèle (code de la santé publique, Loi informatique et libertés) : accord de la personne ou de la structure intéressée
 - ✓ Structuration des données et continuité d'activité : forte augmentation du volume d'informations mais baisse de la qualité des données

4. Quelques pistes de réflexion suscitées par les nouvelles technologies (3/4)

□ *Le Cloud Computing*

- Mode particulier d'externalisation d'un service ou d'une fonction informatique présentant des degrés et des formes multiples (privé interne ou externe, hybride, public)

□ **Les points de vigilance :**

- Risques sur la **protection des données** : intégrité et traçabilité des données ; anonymisation et chiffrement des données
- **Réversibilité** du dispositif
- Formalisation de la **continuité et de la qualité du service**
- Impact fort sur la **gouvernance et l'urbanisme des systèmes d'information**
- **Capacité à auditer** des opérations externalisées avec les « prestataires de prestataires »

4. Quelques pistes de réflexion suscitées par les nouvelles technologies (4/4)

□ Cyber-risques ...

- Des exigences accrues en termes de gestion des systèmes d'information
- Un niveau de sécurisation des données minimum exigé
- Des mécanismes de détection d'attaques potentielles établis à partir d'analyses des données
- Les risques de cyber attaques comme problématique de la gouvernance des données

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**